

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_090**

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE  
D'OUVRAGE À LA COMMUNE  
D'HOTTOT-LES-BAGUES  
Séance du 12 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>À L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :  
*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE*  
*Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD*  
*Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU*  
*Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD*  
*Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS*  
*Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN*  
*Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*  
*Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE*  
*Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*  
*Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2024\_090 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE  
À LA COMMUNE D'HOTTOT-LES-BAGUES**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Hottot-les-Bagues,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant que la commune d'Hottot-les-Bagues mène une opération d'aménagement de la voie communale dite route du Vesque, comprenant des travaux de réfection de voirie, de gestion des eaux pluviales par la pose de caniveaux.

Considérant qu'il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la réfection de voirie à la commune d'Hottot-les-Bagues et de lui verser un fond de concours correspondant à la bande roulante soit 2 000,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Hottot-les-Bagues instituant un fonds de concours de 2 000 € HT, ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN